

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 3 juillet 2015 portant liste d'aptitude de majors de police
pour la nomination au choix d'officiers de police au titre de l'année 2015**

NOR : INTC1514820A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment les articles 56, 58 et 59;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale;

Vu le décret n° 2005-716 du 29 juin 2005 modifié portant statut particulier du corps de commandement de la police nationale;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de commandement de la police nationale, dans ses séances du 18 juin 2015;

Sur proposition du préfet, directeur général de la police nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont inscrits sur la liste d'aptitude pour la nomination au choix d'officiers de police, au titre de l'année 2015, les majors de police dont les noms suivent:

Liste utile

Nom	Prénom	Matricule	Direction
BERAULT	Gwenael	44910	PP-DSPAP
MALHER	Patrice	435782	DCCRS
LAVAL	Luc	437795	DCPJ

Liste complémentaire

Nom	Prénom	Matricule	Direction
PAYET	Fabrice	435435	DGPN-DCI
DEVAUD	Reynaldo	438499	DGSI
DENEYER	Anthony	440094	PP-DSPAP

Article 2

La directrice des ressources et des compétences de la police nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juillet 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la police nationale,
J.-M. FALCONE